



AIDE-MÉMOIRE – ACCUEIL D'UNE VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE LORS D'UN DÉVOILEMENT

1. Accueillir sans jugement

- Recevoir la personne sans minimiser ni amplifier les faits, les émotions et les conséquences.
- Écouter sans interrompre ni poser de questions intrusives.
- Éviter les commentaires du type : « Pourquoi n'as-tu pas...? » ou « Es-tu certaine? »
- Utiliser des phrases de validation : « Merci de me faire confiance. » ou « Tu n'es pas seul. » ou « Ce n'est pas de ta faute. »

2. Respecter le rythme de la personne

- Laisser la personne exprimer ce qu'elle souhaite, à son propre rythme.
- Ne pas chercher à obtenir de détails non nécessaires à ce moment.
- Valider ses émotions et ses réactions (peu importe leur nature) avec respect.
- Respecter ses décisions, et l'accompagner dans son incertitude quant à la suite des choses (porter plainte, en parler à d'autres personnes, etc.) en offrant validation et soutien, sans pression.

3. Expliquer la trajectoire des centres désignés en agression sexuelle pour les agressions survenues il y a moins de 6 mois :

- Soins médicaux : examen, contraception d'urgence, dépistage des ITSS;
- Soutien psychosocial : écoute, orientation, références;
- Trousse médico-légale : pour conserver des preuves lorsque l'agression remonte à 7 jours et moins (si la personne le souhaite);
- Trousse médicosociale : pour les agressions datant de plus de 7 jours ou si la personne ne souhaite pas porter plainte auprès du service de police.

***Tous les services sont gratuits, confidentiels et basés sur le consentement.*

Rien n'est obligatoire : la personne peut choisir ce qui lui convient, à chaque étape et n'est pas obligé de porter plainte immédiatement.

4. Instructions pour se présenter au centre désigné en agression sexuelle :

- « Si tu as été victime d'une agression sexuelle, rends-toi rapidement à l'urgence du centre désigné. Si l'agression remonte à moins de 7 jours, il est important d'y aller dès que possible, car ces centres sont ouverts 24h/24, 7j/7. Si l'agression remonte à plus de 7 jours, tu peux t'y rendre à un moment qui te convient, de préférence pendant la journée et en semaine pour réduire le temps d'attente, car l'intervenante psychosociale est sur place. »
- « Une fois à l'urgence de l'hôpital, tu dois informer l'infirmière du triage que tu as été victime d'une agression sexuelle. L'infirmière te demandera uniquement à quand remonte l'agression, sans te demander de raconter ce qui s'est passé. »

5. Transmettre les consignes générales pour les victimes dont l'agression remonte à moins de 7 jours :

« Si c'est possible pour toi, voici certaines recommandations pendant que tu attends la prise en charge. Elles peuvent aider à préserver des preuves, mais tu n'as aucune obligation de les suivre. Tu peux choisir ce

qui est possible pour toi, et on t'accompagnera de toute façon. »

- Ne pas boire ni manger
- Ne pas uriner ni déféquer
- Ne pas se laver (pas de bain, douche ou douche vaginale)
- Ne pas se brosser les dents ni rincer la bouche
- Conserver les vêtements tels quels, sans les laver
- Ne pas prendre de médicaments (sauf si médicalement nécessaire)

« Même si tu as déjà fait certaines de ces choses, ce n'est pas grave. Tu as encore accès à tous les services, et on est là pour toi. »

6. Assurer un suivi

- Remettre des ressources utiles si la personne doit repartir ou souhaite réfléchir.
- Souligner son courage d'être venue chercher des soins ou du soutien.
- Lui proposer de l'accompagner au centre désigné ou de s'y rendre avec une personne de confiance.
- Lui offrir un suivi téléphonique dans les jours suivants pour évaluer son bien-être.
- Pour les agressions survenues il y a plus de six mois, référer la personne vers les partenaires spécialisés en accompagnement psychosocial ou sociojudiciaire (voir la section sur les ressources spécialisées).

7. Prendre soin de soi comme intervenant

- Reconnaître les impacts émotionnels possibles du dévoilement.
- Demander du soutien ou une supervision au besoin.
- Prendre un moment pour soi après l'intervention.

Rappel-clé : Votre présence et votre façon d'accueillir peuvent faire une grande différence. L'intervention repose sur l'écoute, le respect du rythme et le pouvoir de choisir.



RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN VIOLENCE SEXUELLE

Lignes téléphoniques

- Info-aide violence sexuelle : **1 888 933-9007**
- SOS Violence conjugale : **1 800 363-9010**
- Info Social : **811**
- Centres de crise : **1 866-appelle**
- DPJ : **1 800 361-5310**
- LAFU (Ligne d'aide financière d'urgence pour les victimes réservée aux intervenants) : **1 833 363-5238**
- IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels) : **1 800 561-4822**
- Ligne d'écoute d'Espoir pour le mieux-être (autochtones) : **1 855 242-3310**
- Tel-jeunes : **1 800 263-2266**
- La Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés : **1 888 489-2287**

Services socio- judiciaires

- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - CAVAC Montérégie y compris l'Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle (EDIES) : **1 888 670-3401**
- Ligne DPCP (information sur le processus judiciaire criminel) : **1 877 547-DPCP**
- Ligne Rebâtir (consultation juridique gratuite de 4h) : **1 833 732-2847**
- Inform'elle (centre d'information juridique et de médiation familiale) : **1 877 443-8221**
- Escouade Intégrée à la lutte contre proxénétisme (EILP) : **eilp@surete.qc.ca**

Services de soutien pour auteur de délit sexuel

- Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel - CALACS Châteauguay (femmes 12 ans et plus) : **450 699-8258**
- Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel - CALACS La Vigie (femmes 12 ans et plus) : **450 371-4222**
- Centre La Traversée (psychothérapie pour tous les genres et tous les âges) : **450 465-5263**
- Centre d'aide pour victimes d'agression sexuelle - CAVAS de St-Hyacinthe (femmes et hommes 12 ans et plus) : **1 844 778-9992**
- Centre d'intervention pour victimes d'agression sexuelle - CIVAS L'expression Libre du HHR (hommes 12 à 20 ans et femmes 12 ans et plus) : **450 348-4380**
- Le Centre Marie-Vincent pour enfants (référence seulement par DPJ) : **514 285-0505**
- La Sortie (centre d'aide et d'hébergement pour les victimes d'exploitation sexuelle) : **514 923 7255**
- Escouade fugue Valleyfield : **info@escouadefugue.com**

Services de soutien pour personne victime

Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles - CIVAS Montérégie (services spécialisés d'évaluation, d'intervention et de psychothérapie aux personnes de 12 ans et plus ayant commis des infractions sexuelles ou anticipant un passage à l'acte) : **450 616-6969**

Coordonnées réservées pour les intervenants

Pour joindre l'infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat (ICASI) dans les centres désignés en agression sexuelle pour les victimes âgées de 14 ans et plus sur le territoire de la Montérégie-Ouest :

- Hôpital Anna-Laberge : **450 699-2425, poste 7190**
- Hôpital du Suroît : **579-491-0036**

Pour les personnes de moins de 14 ans, il est recommandé de contacter la ligne **Info-Aide violence sexuelle** afin d'identifier le centre désigné le plus proche.

CALACS

Les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel [CALACS La Vigie](#) et [CALACS Châteauguay](#) offrent des services féministes pour les femmes de 12 ans et + victimes de violence sexuelle (soutien téléphonique, groupes, rencontres individuelles, soutien aux proches et accompagnement judiciaire).

CAVAC

Le centre d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC](#) de la Montérégie offre un accompagnement personnalisé aux victimes, proches et témoins d'actes criminels, avec ou sans dénonciation, en tenant compte de leurs besoins et en valorisant leur potentiel.

CLSC

Quel que soit son âge ou son genre, une personne rencontrant des difficultés sociales ou psychologiques, ou ayant des questions à ce sujet, peut se tourner vers son [CLSC](#) pour obtenir l'aide nécessaire. Le CLSC fournira une réponse complète et coordonnée aux défis que la personne rencontre.

MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT

Les MAH offrent hébergement et services externes aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants (rencontres, accompagnement, soutien téléphonique) pour favoriser autonomie et respect des droits : [Hébergement La Passerelle](#), [Accueil pour Elle](#), [Résidence Elle](#), [La Re-Source](#), [L'Égide \(2e étape\)](#).

SOS VIOLENCE CONJUGALE

La ligne provinciale [SOS violence conjugale](#) travaille en collaboration avec les maisons d'hébergement pour assurer un soutien continu, l'accès à un hébergement sécuritaire et à des ressources adaptées aux besoins des victimes.

REBÂTIR

[Rebâtir](#) offre aux victimes de violence conjugale ou sexuelle au Québec jusqu'à 4 heures de consultations juridiques gratuites (droit criminel, immigration, jeunesse, droit familial, IVAC, logement, etc.), sans obligation d'aborder le volet criminel, dans une approche holistique respectant leur rythme et leurs besoins.

IVAC

L'[IVAC](#) est un programme provincial d'indemnisation des victimes d'actes criminels, incluant les agressions sexuelles, offrant une compensation financière pour certains frais (ex. psychothérapie, déménagement).

INFO DPCP

La Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle **1 877 547-DPCP** est un service gratuit et confidentiel destiné aux victimes de violence conjugale et de violence sexuelle, ainsi qu'aux intervenant·es, offrant de l'information sur la dénonciation et le processus judiciaire.

LAFU

La ligne d'aide financière d'urgence ([LAFU](#)) est destinée aux intervenant·es soutenant des victimes de violence conjugale ou sexuelle, permettant de couvrir certaines dépenses urgentes afin d'assurer leur sécurité et l'accès à des services essentiels.

RESSOURCES POUR AUTEURS DE VIOLENCE

[AVIF](#) et [Via l'Anse](#) offrent des services pour hommes et personnes non binaires ayant des comportements violents (rencontres individuelles ou de groupe, suivi étroit en cas de risque). Via l'Anse offre aussi des services aux femmes ayant des comportements violents en Montérégie-Ouest.

